

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du vendredi 11 juin 2021

Dix-huit membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, cinq procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Madame Alexandra ALMIMOFF
Monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Catherine ENGASSER
Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Cédric PETITJEAN

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

1

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Sophie MORLAIX
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Emmanuelle PUCÉAT – procuration à madame Sophie MORLAIX à partir de 15h30

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND
Monsieur Fabien TISSERAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN – procuration à madame Séverine DELEPIERRE

Membres désignés par le conseil de l'institut

Madame Laure LUCHEZ – procuration à monsieur Dominique BEDDELEEM
Monsieur Frédéric MUYARD – procuration à monsieur Loïc SZERDAHELYI
Monsieur Philippe CLAUS

Invités permanents :

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de l'académie de Dijon
Madame Lucie CORBIN, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du département MEEF
Monsieur Gracian DIDIER, responsable administratif de l'INSPE
Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE
Madame Dominique LAURENCE, enseignante
Monsieur Julien MARLOT, responsable du service inter-académique de l'ens. sup. et de la recherche BFC
Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne

Invitée :

Madame Dorianne LEOTHAUD, responsable du site MEEF de Dijon

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021
- 2- Questions relatives à la formation :
 - a. présentation des DU EG'OL (EcoGest'OnLine-Tech et EcoGest'OnLine-Pro)
 - b. réforme MEEF :
 - point sur la mise en œuvre de la réforme
 - modifications des FF du master PLP, DU MEEFA 2nd degré et CPE et DU PLP
 - adoption des fiches filières MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement éducatif avec les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;
 - c. modification FF master 2A2P
 - d. calendrier universitaire 2021-2022
- 3- Questions financières (sorties d'inventaire, tarifs ...)
- 4- Résidence universitaire de Nevers : modification du règlement intérieur et du contrat d'hébergement
- 5- Questions diverses



Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du conseil de l'institut, ouvre la séance à 14h05.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 - Questions relatives à l'offre de formation

a. Présentation des DU EG'OL - madame Dominique LAURENCE, responsable du parcours sciences de gestion du master MEEF (cf. annexe1)

Madame Dominique LAURENCE explique que la création des DU EG'OL correspond à la réponse aux besoins des candidats au concours contractuels et vacataires qui souhaitent se préparer et qui ne bénéficient pas de formation en ligne. Les projets présentés préparent au CAPET et CAPLP (écrits et oraux).

La réforme des concours a conduit à une divergence au niveau des épreuves ; jusqu'à présent, il existait une synergie entre les connaissances disciplinaires et la pratique pédagogique du CAPET et le CAPLP, ce qui n'est plus le cas avec la réforme. Le rééquilibrage de la maquette de formation induit par cette réforme ne permet plus de travailler ensemble les concours LP et LT.

Il existe également des besoins de formation et de qualification pour le personnel contractuel et vacataire, et l'envie de la part de l'inspection académique de fidéliser un certain nombre de ces personnels, en leur offrant une préparation au concours qui leur permette de réussir.

Le dispositif de formation mis en place serait une classe virtuelle, qui pourrait être hybride, avec des enseignements qui auraient lieu le soir et le mercredi après-midi, en exploitant les plates-formes de formation en ligne et le dépôt de ressources, afin de provoquer des échanges et des interactions entre les stagiaires et l'équipe pédagogique à travers les forums. Des regroupements à Dijon sont envisagés, et un suivi individuel sera mis en place pour le public contractuel. Le public visé est en majorité détenteur d'un M2. Il faut un minimum de 20 inscrits pour que le projet soit faisable.

3

Madame Dominique LAURENCE rappelle que l'équipe pédagogique utilise depuis 20 ans la formation à distance, ainsi que les infrastructures mises à disposition par l'uB (PLUBEL notamment). La rentrée sera faite en octobre pour l'année 2021-2022, puis la dernière semaine d'août pour les années suivantes.

Madame Alexandra ALMIMOFF souligne qu'il est important de limiter la communication sur ce DU à la zone académique A, afin de ne pas créer de concurrence notamment avec les académies franciliennes. Madame Elsa LANG RIPERT estime que la richesse de ce projet de DU tient à la possibilité des temps de regroupement. Monsieur Jean-François GIRET rappelle que la formation à distance d'un point de vue pédagogique est très chronophage et qu'elle ne doit pas être sous-estimée en termes d'heures par l'équipe pédagogique.

Monsieur Norbert PERROT soumet au vote des membres le projet des DU EGOL, qui l'**approuvent à l'unanimité** des membres du conseil de l'institut présents ou représentés.

b. Réforme MEEF - Présentation par madame Elsa LANG RIPERT et madame Lucie CORBIN (cf annexe 2)

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle qu'un important travail d'ingénierie a été mené pour constituer la formation en master par compétences ainsi que pour la mise en place de l'évaluation de ces masters par compétences.

Madame Lucie CORBIN explique que la modélisation de maquettes a évolué par rapport à celles présentées en janvier, car elles sont à présent présentées afin de respecter l'alignement pédagogique, c'est-à-dire que les blocs de compétences professionnelles et les UE sont alignés avec toutes les heures qui sont dévolues dans les UE pour travailler ces compétences. L'autre nouveauté de ces fiches filières est que les masters seront validés par contrôle continu intégral. Les ECTS ont été répartis en fonction du cadrage donné par le Ministère et en fonction du volume horaire de chaque compétence.

Des livrets de formations sont également en cours de rédaction par les équipes pédagogiques, en suivant la même logique de compétence. L'étudiant saura ainsi le niveau de compétence attendu à la fin de l'année, ce qui lui permettra aussi d'être acteur de sa formation.

Madame Elsa LANG RIPERT explique qu'il a fallu acculturer les équipes à la notion de compétence. Le travail des équipes a, entre autres, été de créer des situations d'évaluations dites « tâches complexes » qui soient des interfaces entre le lieu de formation et le milieu professionnel. Les situations d'évaluations peuvent être soit vécues, soit travaillées en contexte d'apprentissage ; elles doivent être dans tous les cas représentatives de situations professionnelles courantes et adaptées à un futur diplômé novice. On ne recherche pas une compétence métier d'un expert, mais d'un enseignant qui entre dans le métier.

La richesse mais aussi la difficulté d'évaluer par compétences est que la tâche complexe ne peut être construite qu'en accord entre les collègues sur les objectifs et les compétences à développer et non plus par discipline. On gagne en cohérence vis-à-vis de l'étudiant. Pour chaque compétence, 5 degrés de maîtrise sont dégagés. Pour valider une compétence, le niveau 2 à la fin de formation est le minimum imposé par le référentiel métier.

4

Madame Lucie CORBIN explique qu'il reste encore à décliner les 5 niveaux d'acquisition par compétences et par année de master.

L'idée est d'évaluer les compétences par contrôle continu intégral (CCI), ce qui consiste à évaluer tout au long de la période d'apprentissage, par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Ce CCI est constitué de tâches complexes, auxquelles pourront être ajoutées des tâches simples pour vérifier que les étudiants ont bien intégré les connaissances ou les savoir-faire à mobiliser pour être compétent. Les résultats obtenus seront les niveaux d'acquisition des compétences (niveau 2 minimum). Madame Elsa LANG RIPERT souligne l'accompagnement de la cellule APOGEE dans la création de ces CCI, ainsi que celui du MESRI.

Il n'y aura donc plus qu'un seul jury de fin d'année. Par contre, il sera mis en place tout au long de l'année un suivi individuel et personnalisé pour accompagner les étudiants, vérifier qu'ils montent bien en compétences, et qui permettra le cas échéant, sur proposition du responsable de formation, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou de plusieurs épreuves supplémentaires pour garantir aux étudiants une seconde chance.

Madame Elsa LANG RIPERT tient également à souligner que, dans le 2nd degré, les tâches complexes d'évaluation ont été construites avec les collègues des UFR, ce qui montre l'avancée du dialogue avec les composantes.

Il y aura 3 stages de 2 semaines en M1 dans le 1^{er} degré, dans des cycles différents, qui seront l'occasion de travailler des compétences particulières dans chacun des stages. L'évaluation de ces stages a également été travaillée. En M2 le stage à tiers temps en responsabilité ou en pratique accompagnée aura lieu en stage

filé et en stage massé. Le suivi sera fait par co-tutorat. Une formation des tuteurs est en préparation avec l'aide du rectorat.

Pour le 2nd degré, ce sera un stage de 2 semaines puis de 4 semaines en M1, avec également un co-tutorat mis en place. Pour le M2, le stage (en responsabilité ou en pratique accompagnée) sera filé sur 2 jours en établissement, les lundis et vendredis.

Un important travail sur le portfolio, décliné selon les mentions de master, a également été fait par monsieur Franck Morel, doctorant à l'IREDU, qui a accompagné l'INSPE dans la rédaction de ce portfolio de l'étudiant pendant sa formation de deux ans. Des temps de formation à cet outil ont été définis avec la DAFOP et en interne à destination des tuteurs pour qu'ils puissent accompagner au mieux les étudiants.

Avec le concours placé dorénavant en fin de deuxième année s'offre l'opportunité d'accompagner plus et mieux les étudiants dans la découverte et la méthodologie de la recherche. La première année servira à la découverte des grands thèmes liés aux sciences de l'éducation, à l'accompagnement méthodologique jusqu'à une problématique, un cadre théorique et une ébauche de protocole. En M2, le protocole sera adapté au lieu de stage. La rédaction du mémoire se fera avant les écrits du concours, et la soutenance sera placée entre les écrits et les oraux du concours.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que l'année 2021-2022 sera marquée par la cohabitation d'étudiants en M2 de différents statuts : étudiants, tiers temps contractuels et SOPA, et fonctionnaires-stagiaires. Les maquettes doivent donc être adaptées. Un vadémécum « réforme » a été rédigé et envoyé aux étudiants, aux acteurs de la formation, aux chefs d'établissement ainsi qu'aux étudiants de L3.

5

Madame Lucie CORBIN informe les membres du conseil de l'institut que les effectifs attendus pour la rentrée prochaine sont sensiblement les mêmes que cette année. 546 candidats ont passé le test d'entrée en M1 MEEF 1^{er} degré, pour 245 places disponibles. En M2, il faudra « jongler » entre les mi-temps et les tiers-temps. Sur les sites, il y aura 2 groupes « ancienne maquette » et 1 groupe « nouvelle maquette ». Pour le second degré, ce sera uniquement la nouvelle maquette qui sera mise en place. L'académie est par ailleurs en mesure de proposer 40 lieux de stage en tiers-temps à responsabilité.

Les modifications des fiches filières ont été faites à coût constant. Il s'agit de modifications pour augmenter la cohérence pédagogique, notamment sur les intitulés et les semestres de mise en œuvre.

Monsieur Norbert PERROT soumet au vote des membres du Conseil de l'Institut les modifications des fiches filières du master PLP, des DU MEEFA 2nd degré, CPE et PLP qui les **approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Monsieur Norbert PERROT soumet ensuite au vote des membres du conseil de l'institut les nouvelles fiches filières des trois mentions des masters MEEF avec les modalités de contrôles des connaissances et des compétences qui les **adoptent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Madame Elsa LANG RIPERT remercie l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives qui ont participé à cet important travail de rédaction des nouvelles fiches filières en lien avec la réforme et salue la mobilisation remarquable de l'ensemble de la communauté afin de pouvoir mettre en œuvre cette réforme.

Les membres du conseil de l'institut félicitent unanimement la direction de l'INSPE de Bourgogne pour le travail brillant et novateur réalisé sur l'évaluation par compétences et les nouvelles maquettes de

formation, et pour l'intérêt réel que cela aura sur la formation des futurs enseignants notamment sur leur lieu de stage.

c. Modification fiche filière master 2A2P

Madame Lucie CORBIN fait part de la demande de monsieur Denis LOIZON, responsable du master 2A2P, d'octroyer 2HTD d'encadrement aux enseignants qui suivent les mémoires de recherche des étudiants, et que ces heures soient comptabilisées dans leur service annuel. Monsieur Norbert PERROT soumet au vote des membres du Conseil de l'institut cette demande, qui **l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

d. Calendrier universitaire 2021-2022

Le calendrier universitaire, calé sur le calendrier de l'uB afin d'avoir les mêmes périodes de vacances, est soumis au vote des membres du Conseil de l'institut, qui **l'adoptent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

3 - Questions financières

Monsieur Gracian DIDIER détaille les différentes sorties d'inventaires qui doivent être enregistrées, ainsi que les demandes de remboursement de frais d'inscriptions pour deux étudiantes doctorantes demandées par la COMUE. Les tarifs d'hébergement sur le site de Nevers doivent également être votés pour l'année universitaire 2021-2022 (pas d'augmentation par rapport aux tarifs actuellement en vigueur).

Monsieur Norbert PERROT soumet au vote des membres du conseil de l'institut ces points financiers, qui **les approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

4 - Résidence universitaire de Nevers : modification du règlement intérieur et du contrat d'hébergement.

Monsieur Gracian DIDIER explique que le règlement intérieur est aussi détaillé car il n'y a pas de gardien logé sur le site, c'est une société privée qui effectue des rondes de gardiennage. Les étudiants sont livrés à eux-mêmes les soirs et week-ends, ce qui explique que la gestionnaire prenne la peine de préciser un certain nombre de points, afin de prévenir tout incident ou difficulté.

Monsieur Norbert PERROT soumet au vote des membres du conseil de l'institut le règlement intérieur et le contrat d'hébergement de la résidence universitaire de Nevers, qui **l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

5 - Questions diverses.

Monsieur Philippe CLAUS explique avoir souhaité faire cette intervention à ce moment de l'année, après que le travail sur les maquettes a été fait et voté, afin de ne pas interférer sur le travail des équipes pédagogiques. En tant que représentant des associations complémentaires de l'École, Monsieur Philippe

CLAUS invite la direction de l'INSPE à réfléchir à la place que peuvent avoir ces associations dans la formation des étudiants, qui peuvent être de véritables ressources dans l'acquisition et le développement des compétences. La réflexion nationale sur le regroupement des associations partenaires de l'École publique, le CAPE et la conférence des directeurs des INSPÉ a permis de travailler sur des formes de propositions, qui peuvent être mise en œuvre au moment jugé opportun, notamment dans quatre grands domaines : la connaissance mutuelle, la mise en relation sur les périodes de stages d'observation et de pratique accompagnée pour participer à la formation en pratique culturelle, artistique et sportive, des modules ou les enseignants peuvent souhaiter des interventions, et enfin une reconnaissance en terme d'ECTS de l'engagement d'étudiants auprès des associations.

Madame Elsa LANG RIPERT explique que monsieur Vincent BONNAIRE siégeait jusqu'en début d'année au COSP de l'INSPE en tant que représentant du CAPE, mais que pour l'heure il n'a pas été désigné de remplaçant. Monsieur Philippe CLAUS s'engage à solliciter les associations afin de faire des propositions de remplacement.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle par ailleurs qu'il existe à l'INSPE une UE « Démarche Action Citoyenne » qui valorise l'engagement des étudiants auprès d'associations partenaires de l'école en accordant 2 crédits ECTS. La nouvelle offre de formation ouvre des portes pour les partenaires de l'école notamment avec l'UE 4, qui comporte des options sur la culture citoyenne, patrimoniale et artistique, et dont l'idée sur la première année est de rencontrer des partenaires de l'école et de sortir de l'environnement universitaire. Des liens vont donc naturellement se retisser rapidement.

Madame Lucie CORBIN ajoute que chaque année a lieu « la journée des partenaires » qui permet une rencontre entre les acteurs partenaires de l'école et les étudiants de l'INSPE. De plus, une personne de la ligue de l'enseignement fait une intervention dans la formation, dans le module « suivi éducatif-relation école famille » de la maquette actuelle. Ces deux éléments seront intégrés à la nouvelle maquette.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Norbert PERROT lève la séance du Conseil de l'Institut à 16 heures.

Le Président du conseil de l'Institut

Norbert PERROT 